



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2019-011

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2019

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2019-01-24-003 - SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS (2
pages)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2019-01-24-003

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS
FONCIERS

**DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
DU RESPONSABLE DU CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS**

Le responsable du Centre des impôts fonciers d'AJACCIO

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le Décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le Décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
PALAMA Marina		

b) dans la limite de 10 000 € aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
FRASSETO Sylvie SERRA Simone	PIERANDREI Jean-François	PIERANDREI Marie-Françoise

c) dans la limite de 2 000 € aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
LECA Vanessa SARACCO Isabelle	OTTAVI Thomas MORDICONI Laurent	DICHAMP Jean Marc LEVREAU Monique

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
PALAMA Marina	FRASSETO Sylvie SERRA Simone	PIERANDREI Jean-François PIERANDREI Marie-Françoise

Article 2 :

Le précédent arrêté en date du 1^{er} septembre 2016 est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet au 24 janvier 2019 .

Il sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse-du-Sud et affiché dans les locaux du service.

A Ajaccio le 24 janvier 2019

L'Inspecteur Divisionnaire ,
Responsable du Service Départemental des Impôts
Foncier d'Ajaccio,
Franck SOSCIA

